

Suppression du bonus de pension : 83 à 187 euros de pension en moins par mois

Service d'études du PTB - Kim De Witte

1 Suppression du bonus de pension : jusqu'à 187,2 euros de pension en moins par mois.....	2
1.1 L'ancien bonus de pension	2
1.2 L'actuel bonus de pension	2
2 150.432 personnes qui veulenvoulaient encore bénéficier du bonus de pension.....	3
2.1 Avec l'ancien bonus de pension	3
2.2 Nouveau bonus de pension	4
3 La suppression du bonus de pension devrait générer jusqu'à 135 millions d'économies.....	4
3.1 Chez les travailleurs	4
3.2 Chez les indépendants	5
4 Conclusion.....	6

Résumé

Le gouvernement Michel - De Wever a supprimé le bonus de pension. Ce bonus assurait la réévaluation de la pension légale de 83,2 euros par mois pour tous ceux qui étaient actifs jusqu'à 65 ans et de 187,2 euros par mois pour ceux qui restaient actifs jusqu'à 67 ans (montants bruts).

Le but du bonus de pension était double. D'une part, un encouragement financier à travailler plus longtemps et, d'autre part, une façon de renforcer les faibles pensions en Belgique. Notre pays est en effet à la traîne de l'Europe en ce qui concerne les pensions légales par rapport au dernier salaire. De nombreux travailleurs et petits indépendants recouraient au bonus pour augmenter un peu leur pension.

Le bonus de pension a eu beaucoup d'effet. En janvier 2013, pas moins de 119 585 salariés et indépendants bénéficiaient du bonus de pension. Entre 2014 et 2019, 150 432 autres personnes allaient s'y ajouter. Pour cela, le gouvernement avait prévu 135 millions d'euros dans son budget. Cet argent, le gouvernement Michel l'a supprimé. Résultat des courses : désormais, 150 000 pensionnés reçoivent moins de pension.

Le gouvernement Michel s'engage non seulement dans l'obligation de travailler plus longtemps, il coupe aussi directement dans les droits à la pension. D'autres choix sont possibles et nécessaires. La Belgique dépense 11 % de son PIB dans les pensions. L'Autriche, elle, en est à près de 15 %. Les pensions y sont nettement plus élevées. C'est parfaitement finançable, si nous imposons un peu plus les grandes fortunes.

1 Suppression du bonus de pension : jusqu'à 187,2 euros de pension en moins par mois

1.1 L'ancien bonus de pension

Le bonus de pension a été instauré par la loi du 23 décembre 2005 relative au Pacte de solidarité entre les générations. Ce bonus permettait d'augmenter la pension légale des travailleurs qui restaient actifs au-delà de 62 ans ou d'une carrière de 44 années civiles. Cette mesure était censée adoucir la pilule du démantèlement de la prépension durant le Pacte des générations.

Le montant du bonus avait été fixé à 2 euros par journée de travail effectivement prestée (à indexer, portant ainsi le bonus à environ 2,3 euros aujourd'hui). Ce qui permettait d'augmenter de quelques deniers la pension légale des travailleurs. Ainsi, ce bonus de pension rapportait aux travailleurs qui restaient actifs jusqu'à l'âge de 65 ans un supplément de 2.152,8 euros bruts par an ou 179,4 euros bruts par mois (= 3 ans x 312 jours de bonus x 2,3 euros).

1.2 L'actuel bonus de pension

Le 1^{er} janvier 2014, le bonus de pension a été revu¹. Le nouveau bonus de pension n'est désormais accordé qu'à partir de 63 ans (au lieu de 62 ans), mais continue d'être octroyé au-delà de l'âge de 65 ans. Le montant du bonus augmente en fonction du nombre d'années durant lesquelles le départ à la pension est retardé. Le bonus s'élève à 1,5 euro par journée d'occupation effective entre l'âge de 63 et 64 ans, 1,7 euro entre l'âge de 64 et 65 ans, 1,9 euro entre l'âge de 65 et 66 ans, 2,1 euros entre l'âge de 66 et 67 ans, 2,3 euros entre l'âge de 67 et 68 et 2,5 euros par année au-delà de 68 ans.

Celui qui reste actif jusqu'à l'âge de 65 ans percevra avec l'actuel bonus de pension un supplément de pension de 998,4 euros bruts par an, soit 83,2 euros bruts par mois (= 1 an x 312 jours de bonus x 1,5 euro + 1 an x 312 jours de bonus x 1,7 euro).

Celui qui reste actif jusqu'à l'âge de 67 ans percevra avec l'actuel bonus de pension un supplément de pension de 2.246,4 euros bruts par an, soit 187,2 euros bruts par mois (= 1 an x 312 jour de bonus x 1,5 euro + 1 an x 312 jour de bonus x 1,7 euro + 1 an x 312 jours de bonus x 1,9 euro + 1 an x 312 jours x 2,1 euros).

¹ Artikelen 65-66 en 112-113 van de Programmawet van 28 juni 2013 (B.S. 1 juli 2013) en artikelen 3-5 van het KB van 24 oktober 2013 tot uitvoering, inzake de pensioenbonus van de werknemers, van artikel 7bis van de wet betreffende het generatiepact van 23 december 2005 (B.S. 6 november 2013).

2 150.432 personnes qui veulent/voulaient encore bénéficier du bonus de pension

2.1 Avec l'ancien bonus de pension

Dans son rapport de 2013, l'Office national des Pensions couvrait littéralement d'éloges l'intérêt de ce bonus². Au 1^{er} janvier 2013, près de 119.585 travailleurs et indépendants bénéficiaient du bonus de pension. Le montant total versé s'élevait à 15,5 millions d'euros par mois³. Soit 186 millions d'euros pour l'année 2013. Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu des principaux chiffres.

Tableau 1 - Nombre de personnes bénéficiant du bonus de pension aujourd'hui, dépenses mensuelles (en euros)

	Nombre de bénéficiaires actuels	Montants versés
Travailleurs	79 537	9 583 345 euros / mois
Indépendants	38 529	5 903 532 euros / mois
TOTAL	119 585	15 486 877 euros / mois

Source : RVP, Jaarlijkse statistiek van de uitkeringsgerechtigden, 2013, p. 88⁴.

La première conclusion que l'on peut tirer est qu'un grand groupe de travailleurs et indépendants ont jusqu'à présent demandé le bonus de pension. Cela est notamment dû au fait que les pensions des travailleurs et des indépendants sont très basses en Belgique. Comparé aux autres pays européens, le montant des pensions légales dans notre pays est nettement inférieur par rapport au dernier salaire. Le bonus de pension est donc un moyen pour de nombreux travailleurs et indépendants d'augmenter leur petite pension en restant actif quelques années supplémentaires en fin de carrière. Dans les années à venir, les personnes qui souhaiteront bénéficier du bonus de pension seront beaucoup plus nombreuses.

2.2 Nouveau bonus de pension

² Zie het voorwoord bij het verslag van de Rijksdienst voor Pensioenen (RVP), Jaarlijkse statistiek van de uitkeringsgerechtigden, 2013 (zie <http://www.onprvp.fgov.be/NL/profes/legal/statistics/annual/paginas/default.aspx>). In het Frans: <http://www.onprvp.fgov.be/fr/profes/legal/statistics/annual/pages/default.aspx>.

³ Rijksdienst voor Pensioenen (RVP), Jaarlijkse statistiek van de uitkeringsgerechtigden, 2013, p. 88.

⁴ Te raadplegen op <http://www.onprvp.fgov.be/NL/profes/legal/statistics/annual/paginas/default.aspx>. In het Frans: <http://www.onprvp.fgov.be/fr/profes/legal/statistics/annual/pages/default.aspx>.

Le Comité d'Étude sur le Vieillissement a calculé quel sera le nombre de bénéficiaires du bonus de pension dans les années à venir. Le tableau 2 ci-dessous reprend et compare certains chiffres publiés dans le rapport du Comité d'Étude sur le Vieillissement.

Tableau 2 - Nombre de nouveaux pensionnés bénéficiant du bonus de pension

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Travailleurs	22 552	21 286	17 426	14 677	15 792	91 733
Indépendants	10 477	11 436	8 026	7 731	7 859	45 529
Agents de l'État	4 739	3 336	2 643	1 223	1 229	13 170
TOTAL	37 768	36 058	28 095	23 631	24 880	150 432

Source : Comité d'Étude sur le Vieillissement, Rapport annuel 2013, p. 70, 74 et 76⁵.

Le Comité d'Étude sur le Vieillissement estime qu'entre 2014 et 2019, environ 150 432 personnes souhaitent bénéficier du bonus de pension. Si on les additionne aux personnes qui avaient déjà fait une demande, on atteint un chiffre de 270 017 personnes. Ce qui n'est pas négligeable. Dire que le bonus de pension n'aura pratiquement aucun impact n'a donc pas de sens. Au contraire, le bonus de pension aura un impact significatif. La suppression du bonus par le gouvernement Michel - De Wever n'est en réalité pas vraiment liée à son impact, mais bien aux économies que cette suppression pourrait générer.

3 La suppression du bonus de pension devrait générer jusqu'à 135 millions d'économies

3.1 Chez les travailleurs

Le Comité d'Étude sur le Vieillissement a également calculé le montant moyen du bonus de pension par nouveau pensionné au cours des prochaines années. En multipliant ces moyennes aux chiffres ci-dessus (le nombre de nouveaux bénéficiaires par an), on obtient le montant total que le bonus de pension coûtera en plus chaque année. Le tableau 3 ci-dessus donne un aperçu pour les travailleurs.

Tableau 3 - Dépenses supplémentaires par an pour les nouveaux travailleurs pensionnés bénéficiant d'un bonus de pension

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Nombre de bénéficiaires	22 552	21 286	17 426	14 677	15 792	91 733

⁵ Te raadplegen op http://www.docufin.fgov.be/intersalgn/hrfcsf/adviezen/PDF/hrf_vergrijzing_2013_07.pdf. In het Frans: http://docufin.fgov.be/intersalgfr/hrfcsf/adviezen/PDF/vieillissement_2013_07.pdf.

Montant moyen du bonus de pension	1 175,2 euros	1 151,9 euros	1 065,3 euros	785,8 euros	736,8 euros	-
TOTAL	26,5 millions d'euros	24,5 millions d'euros	18,6 millions d'euros	11,5 millions d'euros	11,6 millions d'euros	92,7 millions d'euros

Source : Comité d'Étude sur le Vieillessement, Rapport annuel 2013, p. 70 et 72

Au total, les dépenses annuelles pour le bonus de pension des travailleurs s'élèveront d'ici 2019 à environ 92,7 millions d'euros de plus par rapport au montant de 2014.

3.2 Chez les indépendants

Tableau 4 - Dépenses supplémentaires par an pour les nouveaux indépendants pensionnés bénéficiant d'un bonus de pension

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Nombre de bénéficiaires	10 477	11 436	8 026	7 731	7 859	45 529
Montant moyen du bonus de pension	1 183 euros	770 euros	917 euros	976 euros	847 euros	-
TOTAL	12,4 millions d'euros	8,8 millions d'euros	7,4 millions d'euros	7,5 millions d'euros	6,7 millions d'euros	42,8 millions d'euros

Source : Comité d'Étude sur le Vieillessement, Rapport annuel 2013, p. 74-75

Le total des dépenses annuelles pour le bonus de pension des indépendants est estimé à environ 42,8 millions d'euros supplémentaires d'ici 2019 par rapport au montant de 2014. Si on additionne les dépenses annuelles pour le bonus de pension des travailleurs et des indépendants on obtient près de 135 millions d'euros de plus par rapport à aujourd'hui. En supprimant le bonus de pension, le gouvernement Michel - De Wever espère économiser une partie de cette somme⁶. Une partie seulement, car l'accord de gouvernement prévoit que la suppression ne s'applique qu'aux personnes qui ne se sont pas encore constituées de droits au bonus de pension. Le coût de cette épargne sera directement payé par les pensionnés.

4 Conclusion

⁶ Een deel van dat bedrag, aangezien het regeerakkoord voorziet dat de afschaffing enkel van toepassing is voor mensen die nog geen rechten op een pensioenbonus aan het opbouwen zijn. Op termijn zal de uitgespaarde som bijna even groot zijn. In een overgangperiode zal ze kleiner zijn.



Les gens d'abord, pas le profit

Le gouvernement Michel - De Wever a supprimé le bonus de pension. Ce bonus assurait la réévaluation de la pension légale de 83,2 euros par mois pour tous ceux qui étaient actifs jusqu'à 65 ans et de 187,2 euros par mois pour ceux qui restaient actifs jusqu'à 67 ans (montants bruts).

Le but du bonus de pension était double. D'une part, un encouragement financier à travailler plus longtemps et, d'autre part, une façon de renforcer les faibles pensions en Belgique. Notre pays est en effet à la traîne de l'Europe en ce qui concerne les pensions légales par rapport au dernier salaire. De nombreux travailleurs et petits indépendants recouraient au bonus pour augmenter un peu leur pension.

Le bonus de pension a eu beaucoup d'effet. En janvier 2013, pas moins de 119 585 salariés et indépendants bénéficiaient du bonus de pension. Entre 2014 et 2019, 150 432 autres personnes allaient s'y ajouter. Pour cela, le gouvernement avait prévu 135 millions d'euros dans son budget. Cet argent, le gouvernement Michel l'a supprimé. Résultat des courses : désormais, 150 000 pensionnés reçoivent moins de pension.

Le gouvernement Michel s'engage non seulement dans l'obligation de travailler plus longtemps, il coupe aussi directement dans les droits à la pension. D'autres choix sont possibles et nécessaires. La Belgique dépense 11 % de son PIB dans les pensions. L'Autriche, elle, en est à près de 15 %. Les pensions y sont nettement plus élevées. C'est parfaitement finançable, si nous imposons un peu plus les grandes fortunes.